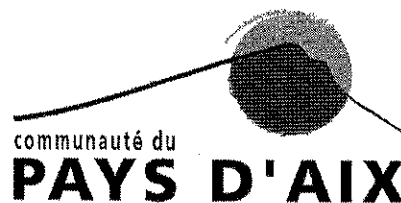


Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20131010-2013\_A165-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2013  
Date de réception préfecture : 16/10/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_A165**

**OBJET : Tourisme - Politique de développement de l'économie du tourisme du Pays d'Aix - Attribution d'un complément de subvention à l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence**

Le 10 octobre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au chapiteau Kiffa à Vitrolles, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 4 octobre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbia - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CLAVEL Caroline - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GOUIRAND Daniel - GRANIER Michel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OULMI Nadira - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TRINQUIER Noëlle - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** GERARD Jacky suppléé par DUFFAU Josiane - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MARTIN Richard suppléé par LANFRANCO Anne - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :** ALBERT Guy donne pouvoir à PIN Jacky - AMAROCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri - AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique - BENON Charlotte donne pouvoir à GERACI Gérard - BONFILLON Jean donne pouvoir à GOUIRAND Daniel - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - CHARRIN Philippe donne pouvoir à BARRET Guy - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DECARA Yannick donne pouvoir à DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean donne pouvoir à BOYER Michel - DILLINGER Laurent donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - FOUQUET Robert donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - GARÇON Jacques donne pouvoir à CHEVALIER Eric - GARNIER Eliane donne pouvoir à BUCCI Dominique - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JONES Michèle donne pouvoir à PIERRON Liliane - JOUVE Mireille donne pouvoir à CHARDON Robert - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - LOUIT Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre - MATAS Henri donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - MERGER Reine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - NELIAS Mireille donne pouvoir à GARCIA Daniel - ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques - PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - RENAUDIN Michel donne pouvoir à LICCIA Marcel - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MICHEL Claude - TERME Françoise donne pouvoir à BERNARD Christine - TONIN Victor donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** BARBAT-BLANC Odile - DAGORNE Robert - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - GOURNES Jean-Pascal - JAUME Emmanuelle - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - POTIE François - ROUGIER Jacques

**Secrétaire de séance :** Loïc GACHON

Monsieur Jean-David CIOT donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 10 OCTOBRE 2013**

Rapporteur : Jean-David CIOT

**Thématique : Développement Economique et Emploi - Tourisme**

**Objet : Politique de développement de l'économie du tourisme du Pays d'Aix – Attribution d'un complément de subvention à l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence.**

**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Il s'agit d'une demande de complément de subvention de 32 400 € en faveur de l'Office Municipal de Tourisme (OMT) d'Aix en Provence.

Depuis plusieurs années, celui-ci assure la promotion du territoire communautaire et met en place de nombreuses actions participant au développement de l'économie touristique en Pays d'Aix et notamment la mise en œuvre du Schéma de Développement Touristique.

Afin de structurer la filière « activités de pleine nature », l'Office Municipal de Tourisme d'Aix en Provence s'appuiera sur l'Office de Tourisme de La Roque d'Anthéron qui tiendra lieu d'Office de pôle dans l'organisation actuelle avec l'Office de Tourisme de Fuveau et l'Office de Tourisme de Pertuis.

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place des actions en faveur du développement touristique du territoire. N'étant pas dotée d'une compétence tourisme transférée, elle s'appuie à cet effet sur les acteurs touristiques et plus particulièrement sur l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence, bénéficiant du professionnalisme et du savoir-faire de cette structure.

Dans l'optique de mise en place du Schéma de Développement Touristique et de l'intensification des actions de dimension communautaire, le Bureau communautaire a établi le 29 novembre 2012 une convention d'objectifs sur trois ans avec l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence. Cette convention a défini les actions pour lesquelles l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence doit s'investir.

Suite à cette convention d'objectifs, le Conseil communautaire du 28 mars 2013 a accordé une subvention annuelle de 1 100 000 € et précisé les actions de dimension communautaire confiées aux Offices de Tourisme de Pertuis et de Faveau, Offices de pôle sur le Val de Durance et la Haute Vallée de l'Arc afin d'aider à mailler le territoire et développer l'offre touristique.

A ce titre et afin de mettre en œuvre la politique définie dans le cadre du Schéma de Développement Touristique 2012-2016, l'OMT d'Aix-en-Provence s'appuiera désormais sur l'Office de Tourisme de La Roque d'Anthéron qui l'aidera à structurer la filière activités de pleine nature et deviendra Office de pôle sur le bassin des Chaînes des Côtes et Trévaresse.

Les missions de l'Office de Tourisme de La Roque d'Anthéron concernent donc :

1. Des actions d'animation du réseau international FFSP Provence – Pays d'Aix.  
Il apporte, dans ce cadre, une assistance technique à toutes les associations, OTSI et Communes ayant validé la démarche et mis en place un parcours homologué IVV-FFSP.  
Il organise la création du Comité Départemental des associations affiliées à la FFSP en vue de produire les Olympiades 2019 sur notre territoire (ceci représente plusieurs milliers de visiteurs et plusieurs millions de retombées économiques)
2. Il organise les conditions pour développer la filière Activités de Pleine Nature en travaillant sur une offre de vélo tourisme sur les bassins des Chaînes des Côtes et Trévaresse et du Val de Durance.
3. Il participe à la mise en réseau des acteurs du territoire des Chaînes des Côtes et Trévaresse.

Dans ce contexte, le partenariat qui va s'organiser entre l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence et l'Office de Tourisme de La Roque d'Anthéron occasionnera une dépense supplémentaire de 32 400 €, soit 3 % d'augmentation de la subvention votée en mars dernier.

Le projet d'avenant à la convention financière entre la Communauté et l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence est joint à ce rapport.

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention 2013	Budget global de l'association	Subvention supplémentaire sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
NA	Office Municipal de Tourisme d'Aix en Provence	Promotion touristique pour la ville d'Aix en Provence et le Pays d'Aix	1 100 000 €	7 061 064 €	32 400 €	32 400 €	O

### Visas :

- VU l'exposé des motifs ;
- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1611-4 relatif au contrôle des subventions versées par une collectivité ;
- VU le Code du tourisme et notamment son article L 133-7 relatif au budget de l'office communal de tourisme,
- VU la délibération n° 2012-B441 du Bureau Communautaire du 29 novembre 2012 concernant la mise en place d'une convention d'objectifs sur trois ans avec l'Office Municipal de Tourisme d'Aix en Provence,
- VU la délibération n° 2013-A046 du Conseil communautaire du 28 mars 2013 concernant l'attribution d'une subvention à l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence,
- VU l'avis de la Commission du Développement Economique en date du 12 septembre 2013,
- VU l'avis du Bureau communautaire du 26 septembre 2013 ;

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant ci-annexé à la convention approuvée par le Conseil communautaire du 28 mars 2013 ;
- **APPROUVER** l'octroi d'une subvention complémentaire de 32 400 € (trente deux mille quatre cent euros) à l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence ;

- **AUTORISER** Madame le Président de la Communauté du Pays d'Aix ou son représentant à signer l'avenant ci-annexé et toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération ;
  
- **DIRE** que cette dépense sera imputée à la ligne budgétaire 3T-95 65738 qui présente les disponibilités nécessaires.

# Document de travail

## AVENANT A LA CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME D'AIX EN PROVENCE

### ENTRE

La Communauté du Pays d'Aix, domiciliée Hôtel de Boadès, 8, Place Jeanne d'Arc, 13611 AIX-EN-PROVENCE, désignée ci-après CPA, représentée par son Président Maryse JOISSAINS MASINI, dûment habilitée par la délibération n° 2013-A du Conseil Communautaire du 10 octobre 2013 désigné sous le terme « La CPA »  
d'une part,

### ET

L'EPIC dénommé Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence, sis les allées provençales, 300 avenue Juiseppe Verdi, représenté par Victor TONIN son Président délégué dûment autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du 5 octobre 2009 ; désigné sous le terme « L'Office de Tourisme d'Aix »  
d'autre part,

- VU le Code du tourisme et notamment son article L 133-7 relatif au budget de l'office communal de tourisme,
- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1611-4 relatif au contrôle des subventions versées par une collectivité ;
- VU l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- VU le décret n° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,
- VU le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

- VU la délibération n° 2003-A312 en date du 12 décembre 2003 portant sur les modalités de versement des subventions,
- VU la délibération n° 2012-B441 du Bureau Communautaire du 29 novembre 2012 concernant la mise en place d'une convention d'objectifs sur trois ans avec l'Office Municipal de Tourisme d'Aix en Provence,
- VU la délibération n° 2013-A046 du Conseil communautaire du 28 mars 2013 concernant l'attribution d'une subvention à l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence,
- VU la délibération n° 2013-A ..... Conseil Communautaire en date du 10 octobre 2013 portant sur l'attribution d'une subvention complémentaire à l'Office de Tourisme d'Aix en Provence

Dans l'optique de mise en place du Schéma de Développement Touristique et de l'intensification des actions de dimension communautaire, l'Office Municipal de Tourisme d'Aix en Provence va s'appuyer sur un nouvel Office de pôle sur le bassin des Chaînes des Côtes et Trevarresse : l'Office de Tourisme de La Roque d'Anthéron. Ce dernier l'aidera à mailler le territoire et structurer la filière activités de pleine nature.

En conséquence, il est proposé de modifier, dans le cadre de cet avenant, les articles 3 et 5 de la convention portant attribution d'une subvention à l'Office municipal de tourisme d'Aix-en-Provence.

## **ARTICLE 1 - MODIFICATIONS DES ARTICLES 3 ET 5 DE LA CONVENTION**

L'ARTICLE 3 - CONTENU DES OBJECTIFS ET ACTIONS 2013 est modifié comme suit :

Les trois premiers paragraphes de l'article sont remplacés par les paragraphes suivants :

*« Au vu des orientations exposées en préambule, la Communauté du Pays d'Aix participe financièrement aux actions menées par l'Office de Tourisme d'Aix par le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 132 400 € (un million cent trente deux mille et quatre cent euros) sur 2013.*

*Cette subvention est affectée :*

- *aux actions de dimension communautaire confiées aux Offices de Pertuis, de Fuveau et de La Roque d'Anthéron afin de mailler le territoire et de développer l'offre touristique ».*

L'ARTICLE 5 - SUBVENTION ACCORDEE A L'OFFICE DU TOURISME D'AIX est modifié  
comme suit :

*« La participation de la C.P.A. est évaluée à 1 132 400 € (un million cent trente deux mille et quatre cent euros) répartis sur les opérations budgétées telles que précisées à l'article 3. »*

Les autres articles restent inchangés

Fait à Aix en Provence, le ...

En application de la délibération 2013- A  
Du Conseil Communautaire du 10 octobre 2013

Le Président de la CPA

Le Président délégué de l'Office du  
Tourisme d'Aix en Provence

Maryse JOISSAINS MASINI

Victor TONIN

**OBJET : Tourisme - Politique de développement de l'économie du tourisme du Pays d'Aix - Attribution d'un complément de subvention à l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	135
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	135
Majorité absolue	68
Pour	135
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etaï(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etaï(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etaï(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etaï(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



15 OCT. 2013